



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-03-16

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR –
LOT N°3 Toitures, lanterneaux de désenfumage**

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la construction du nouvel Alcazar – Lot n°3 Toitures, lanterneaux de désenfumage** avec l'entreprise **ASTEN** dont le siège se situe 396 Chemin de Peyrole - 83140 SIX-FOURS il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant N°1 prend en compte deux prestations supplémentaires en lien avec la gestion du chantier, décrites dans le tableau ci-après.

Les incidences financières des postes pris en compte sont les suivantes :

Poste	Observations	Incidence financière en € HT
1- Ligne de vie en toiture haute (salle multifonction)	Ligne de vie permettant l'accès aux lanterneaux de désenfumage, selon demande du coordinateur CSPS	+ 20 160 € HT
Total incidence financière		+ 20 160 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant du marché initial : **487 023,29 € H.T**

Montant de l'avenant en plus-value :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **20 160,00 €**
- Montant € TTC : **24 192,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **4,14 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre
(Cumul marché de base + incidences financières de l'avenant 1) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **507 183,29 €**
- Montant TTC : **608 619,95 €**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **ASTEN**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **ASTEN**.

Fait à Sisteron, le 17 avril 2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU**